

L'Express

L'Express - Drummondville > Communauté

L'enfer de Jacques Caron

[Danny Allard](#)

Publié le 21 janvier 2014

Victime d'un accident de travail en 2008, Jacques Caron vit l'enfer depuis et il en a gros sur le cœur. L'homme de 52 ans estime avoir été victime de négligence de la part son médecin si bien qu'aujourd'hui, il est prestataire de l'aide sociale, lui qui gagnait bien sa vie depuis une vingtaine d'années dans une usine de béton lors de l'accident.



© Photo : Danny Allard

Jacques Caron vit l'enfer depuis son accident de travail survenu en juillet 2008.

M. Caron a déposé une plainte au Collège des médecins à l'endroit de son docteur, qui est à la retraite depuis 2010, mais les choses traînent en longueur. Collège des médecins, hôpitaux, CSST et centres de santé se relancent la balle dans ce dossier chaud. Jacques Caron, lui, se retrouve avec un dos malade, sans médecin assigné et sans soins.

«On m'a diagnostiqué une entorse lombaire lors de mon accident de travail en juillet 2008 et mis en arrêt de travail pour quatre mois. Durant ce temps, l'hôpital Sainte-Croix m'a référé au médecin Gilles Campeau pour assurer le suivi de ma situation et faire le lien avec la CSST», raconte-t-il.

« En octobre 2008, j'ai malheureusement été frappé par une voiture en faisant du vélo. J'ai dû retourner à l'hôpital pour être évalué et l'accident a évidemment contribué à augmenter mes douleurs. J'en ai rapidement parlé au Dr Campeau pour répondre aux exigences de la CSST.»

«Je lui ai remis plusieurs documents à compléter afin de m'évaluer, mais il m'a répondu que ce n'était pas nécessaire car, selon lui, l'accident de vélo n'avait pas changé de façon

significative mon état. Sa décision a eu comme conséquence que la CSST a décidé de cesser mes traitements, en cours de réadaptation, car elle ne recevait pas les documents.»

Que le commencement

«En février 2009, étrangement, mon médecin me réfère à un interniste pour passer un examen nucléaire. Celui-ci ne comprend pas les motifs de référence : j'avais mal au dos, mais on m'a examiné les os. Je n'étais pas un bon endroit et je n'ai jamais su pourquoi», poursuit le Drummondvillois désabusé.

«En mai 2009, le Dr Campeau me retourne au travail en me prescrivant de l'oxycontin, mais je suis incapable de réaliser les tâches demandées par mon employeur. Ce dernier me suggère d'aller voir un autre médecin. À l'hôpital Sainte-Croix, on me prescrit un arrêt de travail.»

«Je tente de revoir le docteur Campeau, pour faire un suivi, mais malgré plusieurs appels à sa clinique, il refuse catégoriquement de me voir. La CSST, qui avait fermé mon dossier, supprime mes prestations, car mon docteur leur a dit que j'étais apte à travailler.»

«Depuis ce temps, aucun médecin ne veut me prendre sous son aile, faute de références du docteur Campeau. Tout le monde se relance la balle. C'est une spirale sans fin. À chaque porte à laquelle je cogne, on me renvoie à une autre. On se débarrasse de moi, je suis laissé à moi-même, sans bons soins et sans grande ressource financière»

Cinq mois sans prestations

«Ça a pris cinq mois avant que j'aie droit à des prestations d'aide sociale, il y avait trop de gens à appeler. J'en ai beaucoup sur le cœur, faut que ça sorte. Tout ce que je veux, c'est être bien soigné. Je me demande ce que j'ai fait au Dr Campeau. Tout allait bien dans ma vie avant mon accident. Depuis, c'est l'enfer.»

«Je considère que mon docteur a été négligent à mon égard. Malgré mes demandes, il a refusé de me faire passer d'autres examens afin d'évaluer mon état général. J'aurais souhaité comprendre mon mal pour mieux me soigner. En attendant, j'ai encore d'importantes douleurs et des limitations physiques.»

«Quant à ma plainte au Collège des médecins, après plusieurs missives m'indiquant qu'on enquêtait sur l'affaire, on m'a finalement dit que je devais plaider ma cause à un niveau supérieur, mais je n'ai pas les sous pour le faire. Personne ne veut se mouiller, tout le monde s'en lave les mains», soupire Jacques Caron.